

Une vision commune

Le lac Saint-Pierre en harmonie Charte de développement durable

Grâce au travail assidu de plusieurs intervenants sensibles à l'environnement, aux investissements massifs en conservation et en protection de la nature, puis aux changements de comportements des usagers, le patrimoine naturel du lac Saint-Pierre est un lieu d'exception. Il fait l'objet de deux distinctions internationales qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

D'abord, le lac Saint-Pierre a reçu en 1998 la désignation de site RAMSAR en vertu de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, un traité intergouvernemental qui a pour mission « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». Le lac Saint-Pierre est également reconnu par l'UNESCO en tant que réserve de la biosphère, depuis novembre 2000, pour ses particularités culturelles et naturelles ainsi que pour l'implication soutenue des collectivités du territoire. Cette reconnaissance, qui s'inscrit dans le cadre du Programme l'Homme et la biosphère (MAB)¹, est un projet multidisciplinaire et intergénérationnel qui consiste à améliorer les relations entre les gens et leur environnement.

La Charte propose une vision commune du développement durable pour la région du Lac-Saint-Pierre. Pour l'occasion, Conservation de la nature Canada² et la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre s'unissent pour promouvoir cette vision et encourager l'engagement de tous les acteurs envers le développement durable. La démarche proposée consiste à prendre connaissance des fondements de cette Charte, d'y adhérer et de passer à l'action.

¹ Man and Biosphere Program

² Région du Québec



Enjeux et défis

Le patrimoine naturel du lac Saint-Pierre

influence nos modes de vie et les activités socioculturelles et économiques qui, à leur tour, façonnent le paysage jour après jour. Toutefois, l'équilibre entre les activités humaines et la nature est fragile, puisque notre façon de vivre a mené à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui affectent nos ressources et notre qualité de vie.

En effet, les enjeux environnementaux issus des activités humaines, tels que la perte de biodiversité et les changements climatiques, sont des menaces considérables à la santé et au bien-être des collectivités, et ce, à l'échelle planétaire. La pollution engendrée par les activités commerciales et industrielles, l'augmentation de la consommation d'énergie et des émissions atmosphériques ainsi que la surexploitation des ressources mettent en péril la biodiversité, la diversité culturelle et l'équité entre les générations.

Les défis sont nombreux et impliquent un grand nombre de citoyens, d'entreprises, d'organismes et tous les paliers de gouvernement. Cela consiste, en partie, à modifier des comportements liés à la consommation et à l'utilisation des ressources ainsi qu'à la conservation des paysages, des écosystèmes et des espèces menacées ou vulnérables. Finalement, les solutions reposent sur l'engagement commun en faveur d'un développement économique et socioculturel durable, c'est-à-dire écoresponsable, pour assurer la pérennité des ressources, l'équité entre les individus et les générations, puis le bien-être social.

Fondements de la Charte

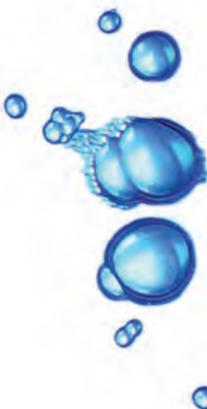
Les fondements de la Charte sont issus du concept de développement durable. Le schéma qui suit illustre la synergie entre les trois dimensions du développement durable.



Objectifs

La Charte de développement durable du Lac-Saint-Pierre est un pas vers une démarche individuelle et collective afin d'assurer la pérennité de nos richesses naturelles et culturelles. Elle vise à favoriser l'engagement volontaire de l'ensemble des citoyens, des organismes, des entreprises et des municipalités du territoire en faveur d'une vision commune du développement durable.

Cet engagement consiste à :

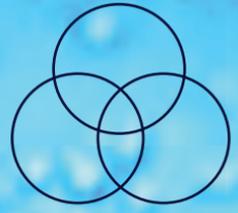


Participer à la conservation de notre patrimoine naturel et à la réduction des impacts négatifs sur l'environnement;

Prendre part au développement et au maintien d'une économie écoresponsable;

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être collectif, puis à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Engagement envers le développement durable



Le dialogue entre les êtres humains, puis la cohabitation harmonieuse entre les individus et la nature permettent une utilisation responsable du territoire et d'en assurer sa pérennité.

DIMENSION SOCIOCULTURELLE

La qualité de vie et le potentiel d'innovation des communautés sont directement liés à l'état de santé de notre environnement et de notre économie.

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Les activités socioéconomiques sont une source d'innovation pour la communauté mais peuvent aussi causer des impacts négatifs sur notre patrimoine naturel.

DIMENSION ÉCONOMIQUE

Les patrimoines naturel et culturel constituent des richesses exceptionnelles qui façonnent notre mode de vie et nos activités socioéconomiques.

Engagement envers le développement durable

Le développement économique doit tenir compte des avantages et des coûts qu'il représente pour les communautés afin d'assurer une redistribution équitable des ressources. Aussi, le développement doit conduire à la revitalisation des milieux et assurer la prospérité à long terme sans compromettre le bien-être des communautés.

Les limites et la détérioration des ressources naturelles compromettent la satisfaction des besoins des êtres humains. Pour contrer ces deux problématiques et assurer l'équité entre les générations, la conservation des écosystèmes, des paysages et des espèces, puis la réduction des impacts négatifs sur l'environnement s'imposent.



L'évaluation des impacts environnementaux et la gestion des risques sociaux liées au développement sont nécessaires pour assurer la pérennité des écosystèmes, la sécurité sociale et l'efficacité économique.

Une Charte en action!

La Charte de développement durable du Lac-Saint-Pierre va au-delà de la sensibilisation, elle encourage la mise en œuvre d'actions quotidiennes par les citoyens, les différents organismes ainsi que les gouvernements fédéral, provincial et municipaux. Pour tous les objectifs énoncés précédemment, voici une proposition de certaines actions pouvant être entreprises.

Pour participer à la conservation de notre patrimoine naturel et à la réduction des impacts négatifs sur les paysages, les écosystèmes et les espèces, nous pouvons :

- 1 Respecter les aires protégées ainsi que les aménagements agricoles et fauniques;
- 2 Appliquer les normes et observer les règlements relatifs à l'environnement et au prélèvement de la faune et de la flore;
- 3 Réduire notre consommation d'eau potable;
- 4 Diminuer notre consommation d'énergie, sous toutes ses formes;
- 5 Gérer de façon responsable les matières résiduelles par la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage;
- 6 Traiter avec discernement les matières dangereuses, dont les déchets biomédicaux, les piles, les ampoules fluocompactes, les peintures et les solvants.

Pour contribuer au développement et au maintien d'une économie écoresponsable, nous pouvons :

- 1 Favoriser l'utilisation de produits et de services locaux et régionaux;
- 2 Privilégier l'achat de produits certifiés équitables et biologiques;
- 3 Mettre en valeur les ressources du territoire;
 - 4 Favoriser, maintenir et développer les partenariats régionaux;
 - 5 Encourager les initiatives locales et régionales et y participer.

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être collectif, puis à la sauvegarde du patrimoine culturel, nous pouvons :

- 1 Dialoguer avec les autres usagers du territoire pour une cohabitation harmonieuse;
- 2 Mettre en valeur les différents aspects de notre culture : la cuisine, l'art, l'artisanat, les activités récréatives, le terroir, les traditions, etc.;
- 3 Sensibiliser et éduquer nos pairs à l'importance d'adopter des comportements écoresponsables;
 - 4 Participer à la vie démocratique, communautaire et culturelle;
 - 5 Promouvoir et encourager la formation et l'éducation.





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Réserve mondiale
de la biosphère du
Lac-Saint-Pierre

Pour une collectivité engagée envers le développement durable

CONSERVATION
DE LA NATURE

Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois



Rédactrice en chef

Joanie Otis

Comité de travail

André Barabé, Lise Bissonnette, Mélanie Frenette, Normand Gariépy, Hélène Gignac,
Louise Gratton, Christian Hart, Emilie Lepage, René Raiche, Vicky Violette.

Révision linguistique

Sophie Lantôt

© **Coopérative de solidarité de la Réserve
de la biosphère du Lac-Saint-Pierre**
420, route Marie-Victorin
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0

© **Conservation de la nature Canada
(région du Québec)**
55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 1000
Montréal (Québec) H2T 2S6